

## **COMPTE-RENDU**

**DU 25 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix huit, le vingt cinq avril à 20 H 30

Le Conseil Municipal de BUSSY-ALBIEUX convoqué le seize avril s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr VIAL

Présents : MM VIAL, LEFEBVRE, DERORY, MASSARD, DALBEGUE, ESSERTEL, PONCET, TRIOMPHE, VERMOREL, VINCENT

Absents avec excuse : M. GAUMOND

Mme VERMOREL a été nommée secrétaire de séance.

Après lecture et signature du procès-verbal précédent passent à l'ordre du jour les questions suivantes :

### **RENOVATION DU PREAU DE L'ECOLE**

Monsieur Le Maire présente à son Conseil Municipal plusieurs devis concernant le projet de rénovation du préau de l'école.

Après délibération, le Conseil Municipal a retenu la proposition de l'entreprise de CHARPENTE – COUVERTURE – ZINGUERIE de Monsieur Julien CHARBONNIER pour un montant HT de 15 589, 50 € HT.

### **CONVENTION DE FONCTIONNEMENT COMMUNE-LOIRE FOREZ AGGLOMERATION**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite au changement de statut de la bibliothèque approuvé le 27 décembre 2017, en vue du passage à la gestion du réseau des bibliothèques par la Communauté d'Agglomération Loire Forez, une délibération doit être prise.

Monsieur le Maire présente et demande à son Conseil Municipal de bien vouloir approuver la Convention de Fonctionnement liée entre la Commune et Loire Forez Agglomération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette convention,
- autorise le Maire à signer la Convention de Fonctionnement Commune-Loire Forez Agglomération,

## **CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LE FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE PUBLIQUE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que suite au changement de statut de la bibliothèque approuvé le 27 décembre 2017, une délibération doit être prise concernant le fonctionnement d'une Bibliothèque - Médiathèque Publique.

Monsieur le Maire présente et demande à son Conseil Municipal de bien vouloir approuver la Convention de Partenariat pour le fonctionnement d'une Bibliothèque -Médiathèque Publique avec le Département de la Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- approuve cette Convention de Partenariat,
- autorise le Maire à signer la Convention de Partenariat avec le Département de la Loire.

## **REGULARISATION INDICE**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Madame Jocelyne MASSACRIER a été engagée en tant qu'Adjoint Technique Territorial 2<sup>ème</sup> Classe, emploi de Catégorie C à l'indice brut 341.

Monsieur le Maire expose à son Conseil Municipal que l'indice de Madame Jocelyne MASSACRIER a été changé. L'indice brut sera donc de 348.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à effectuer cette régularisation depuis la date de la signature de son contrat c'est-à-dire à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2017 jusqu'à ce jour.
- à signer les documents y afférents

## **LOCATION LOGEMENT T3**

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal que Madame Marie MICHAUD souhaite louer le logement T3 à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2018.

Toutefois, Monsieur le Maire explique l'éventuelle possibilité qu'elle puisse prendre possession des lieux plus tôt si elle arrive à négocier son départ avec son propriétaire actuel.

Le Conseil Municipal décide :

- d'établir un bail qui précisera les conditions de locations pour 6 ans renouvelable tacitement par période de 6 ans.
- de prix de la location sera de 300, 17 € payable chaque mois à terme échu.
- la location commencera le 1<sup>er</sup> Juillet 2018 sous réserve de date antérieure
- donne tous pouvoirs au Maire pour signer le bail

## **AMENAGEMENT DU BOURG**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal les travaux d'aménagement du bourg débuteront vers le 15 Mai 2018.

## **EXTINCTION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le Maire précise à son Conseil Municipal que suite à la délibération prise en date du 22 Mars 2018 concernant l'extinction l'éclairage public, il faut déterminer les horaires.

Le Conseil Municipal a opté pour une interruption total de 23H30 à 05H30, sur l'ensemble de la commune. L'éclairage sera maintenu aux abords de la Salle des Fêtes les vendredis et samedis ainsi que le 14 et 15 Août.

Des panneaux d'informations seront installés aux entrées de la commune.